

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

69127  
Objet

Fixation du loyer des  
Galeries Commerciales.

DATE DE CONVOCATION

15 déc. 1969

DATE D'AFFICHAGE

20 déc. 1969

Nombre de conseillers  
en exercice 24  
Nombre de présents 15  
Nombre de votants 18

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

30-12-69  
N° 1817

L'An mil neuf cent soixante neuf  
le 19 décembre 1969 à 20 heures 45  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M Monsieur MATRAS, Premier Adjoint

Etaient présents : MM. MATRAS, Melle FOUCHE, BUJARD, LANUSSE, Adjoint  
COLLE, NAULIN, BETOUS, BOUDEY, POUGET, BROTREAU, VULTAGGIO,  
OSQUIGUIL, REIX, TETARD, STIPAL .

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Dr. GACHET et M. BOUCHET par M. BUJARD  
Mme BIDEAU par M. MATRAS  
Excusés : M. de LIPKOWSKI, Maire, M. NARTEAU

Absents : MM.

M TETARD Guy a été élu Secrétaire.

Par délibération du 17 Janvier 1964, le Conseil Municipal  
a concédé pour une période de 9 années consécutives, c'est-à-dire  
jusqu'au 31 Décembre 1972, l'exploitation des stands des Galeries  
Commerciales, le taux de la redevance au m2 étant fixé à 49 Frs,  
avec la possibilité de révision triennale, c'est-à-dire le 31  
Décembre 1969.

A la fin de la première période triennale, la Ville n'a pas  
majoré la redevance, mais il convient maintenant de rajuster les  
prix.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le cahier des charges d'exploitation des Galeries Commerciales  
adopté par le Conseil Municipal le 9 Septembre 1954,
- Vu la délibération du 17 Janvier 1964,
- Vu les propositions de la Commission du Commerce du 4 Décembre  
1969,

D E C I D E :

- de fixer à 54 frs le m2 le taux de la redevance annuelle pour les  
loyers des Galeries Commerciales, à compter du 1er Janvier 1970,

.....

- que la recette sera constatée au chapitre 965 Art. 7142 du budget.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits ont signé au registre MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme  
Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué,



**APPROUVÉ**

LE 29 DEC 1968  
Le Sous-Préfet,



*[Handwritten signature in blue ink]*

*[Handwritten signature in blue ink]*